

LA RIPOSTE

Bulletin
de liaison
de l'ADDS-QM



Avril 2012

L'ADDS-QM (Association pour la Défense des Droits Sociaux Québec Métro) est un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.

**EN ROUTE VERS UN PRINTEMPS ÉRABLE ...
OU UN REVENU SOCIAL UNIVERSEL GARANTI ?**



Sommaire

Ma première expérience au Collectif québécois de conscientisation par Serge Bernard	P.2
J'ai mon voyage ! par Robert Roussel	P.3
Info-Loi par Christian Loupret	P.4
Lettres ouvertes sur les droits des femmes par le Comité femmes	P.5
Nouvelles de la militance par Véronique Salmon	P.6
La corruption 10: Prudence et solidarité par Joseph Dansereau	P.7
Calendrier	P.8



ADDS-QM
301, Carillon
Québec (Québec)
G1K 5B3

525-4983



FAX
529-9455

www.addsqm.org



addsqm@bellnet.ca



8h30
à
17h

Lundi au vendredi



MA PREMIÈRE EXPÉRIENCE AU COLLECTIF QUÉBÉCOIS DE

CONSCIENTISATION

Par Serge Bernard

Au début de cette expérience, je ne savais pas à quoi m'attendre. J'étais un peu dans le néant, je ne savais pas ce qu'était la conscientisation, quels étaient les thèmes de la formation, etc. Rapidement, on m'a mis en confiance, je me suis senti à ma place et à l'aise dans ce beau groupe.

Tout au long de la fin de semaine, nous avons beaucoup travaillé tout en s'amusant. Des activités en lien avec la conscientisation (pyramide de l'espoir, notre place dans la société, activités sur les blocs) ont été réalisées, nous avons écouté des témoignages, etc. Cette fin de semaine m'a permis de me connaître davantage en tant qu'individu et de connaître de nouvelles personnes! J'ai rencontré des gens gentils et ouverts! Nous étions environs 20 personnes pour la formation et nous avons beaucoup ri! Nous en avons même profité pour faire le party le samedi, jouer à des jeux et relaxer un peu! Toutes les tâches ont été partagées : la nourriture, la vaisselle, tout le monde a mis la main à la pâte. J'ai vraiment tout aimé!

Je me suis beaucoup amusé à cette formation; j'étais le clown, le bouffon. J'ai tellement apprécié mon expérience que je me suis inscrit en tant que membre animateur pour les prochaines formations du CQC. La formation était très valorisante pour les participants, je me suis senti accueilli, accepté et en confiance avec le groupe. Comme si nous étions en famille...

Toutou





J'AI MON VOYAGE !

Par Robert Roussel

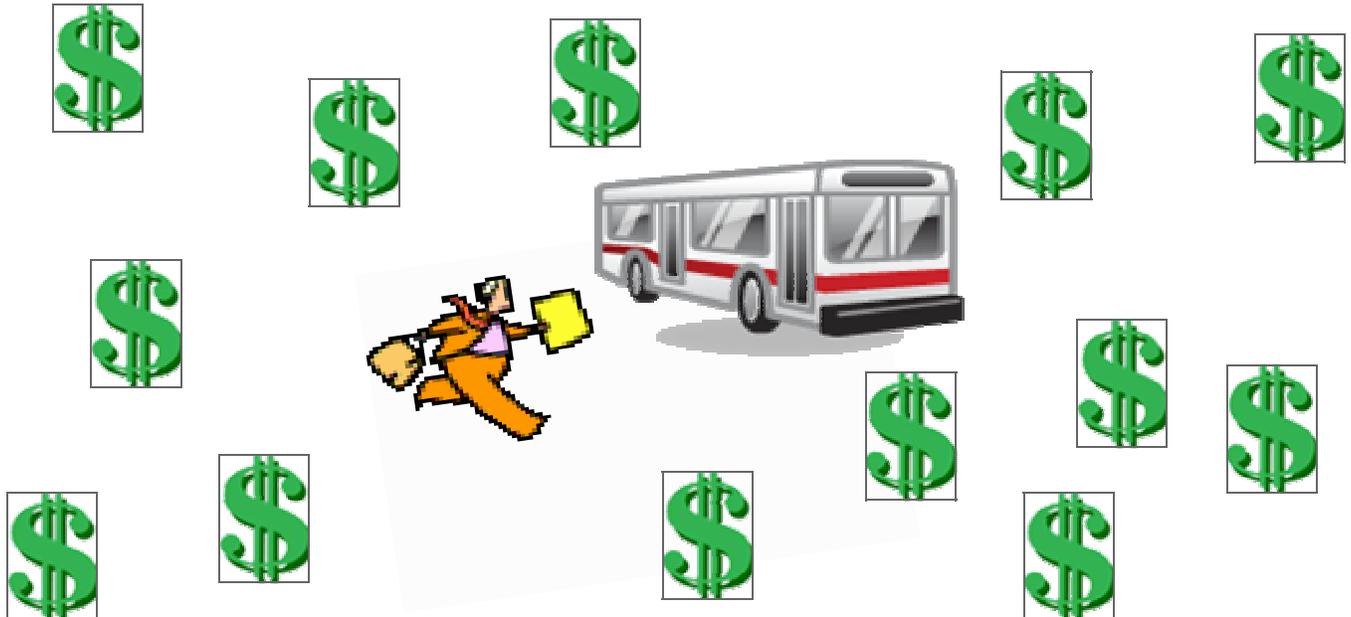
Depuis plusieurs années j'ai remarqué que les frais du coût de transport en commun n'arrêtent pas de grimper. Selon mes recherches, cette année nous avons eu une augmentation des coûts de 2,8% pour une passe mensuelle (général) qui s'ajoutait à celle de l'an passé qui était d'environ 9%. Depuis le 1^{er} mars, la carte mensuelle coûte 2,00\$ de plus qu'à Montréal.

Prenons mon exemple, pour venir militer ici à l'ADDS QM, je pars de Charlesbourg pour me rendre dans le quartier Saint-Sauveur. Je dois prendre un autobus. C'est ainsi pour toutes les sorties que je dois faire. Je n'ai pas le choix d'utiliser le transport en commun car c'est le seul moyen que j'ai pour me déplacer. Pourtant, je ne reçois en tant que personne ayant une contrainte sévère à l'emploi qu'une prestation de 896,00\$ par mois. La carte coûte mensuellement 76,75\$. C'est très cher. En plus, toutes les personnes salariées ont la possibilité de déclarer leurs dépenses liées au transport en commun dans leur impôt fédéral, pas les personnes sans emploi. Pourtant, comme tout le monde, je paie des comptes : loyer, téléphone, électricité, s'ajoute à ces dépenses la nourriture et les vêtements..... Bref, tout ce qui est essentiel à la vie quotidienne. Et je ne suis pas le seul dans cette situation. Les personnes recevant une prestation comme personne sans contrainte au travail, soit 589,00\$ doivent avoir de la difficulté à s'acheter cette carte mensuelle.

La hausse annuelle des frais de transport, ça finit par jouer dans nos émotions car on est limité dans nos sorties, donc, on doit les prioriser. Comme on sort moins on bouge moins et ça augmente l'isolement social. Que sera notre avenir dans 5 ou 10 ans si le transport en commun augmente sans arrêt ?

Pourquoi le maire Labeaume et son équipe de conseillers et conseillères, les maires de toutes les municipalités du Québec et le gouvernement provincial et fédéral ne regarderaient pas une tarification spéciale pour nous les gens à faible revenu ?

Si vous avez des commentaires ou des frustrations concernant les hausses dans le transport en commun, vous pouvez me les faire parvenir à mon adresse courriel : robert_roussel@hotmail.com



En apprendre encore

INFO-LOI



Par
Christian
Loupret



Suite du dernier article intitulé "Jusqu'où le ministère peut-il pénaliser"

Ce qui est agréable avec la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles c'est que, après plus de cinq ans d'application, nous en apprenons encore sur sa pratique.

Si vous vous souvenez, Claude avait reçu de petits montants d'argent après que ses parents eurent refusé de subvenir à ses besoins économiques.

Le Ministère avait considéré ces montants comme acceptation de contribuer au besoin financiers de leur enfant.

À la suite de cette contribution, le Ministère avait établi une réclamation au montant des trois mois que Claude avait reçus et annulé son chèque aide sociale. La réclamation avait été faite à la personne assistée sociale. (Claude)

À la suite d'une demande de révision, le Ministère a décidé de recouvrer ce montant auprès des parents de Claude en vertu du 3^e alinéa de l'article 86 de la Loi.¹ Depuis quinze ans que je travaille avec les personnes assistées sociales et je n'ai jamais remarqué un parent qui a dû rembourser ce que leur enfant avait reçu de l'aide sociale. Pour m'en assurer, j'ai téléphoné au bureau des renseignements et plaintes du Ministère (BRP) et j'ai demandé si, en pratique, le centre de recouvrement va finir par obtenir de l'argent des parents de Claude. En définitive, j'ai fini par avoir comme réponse que lui, l'agent du (BRP), il n'avait jamais vu un parent rembourser pour de l'aide que son enfant avait reçue.

L'étape suivante, c'est de faire une demande de mesure d'urgence, pour que Claude ait son chèque d'aide sociale, jusqu'à ce qu'à ce que sa cause soit entendue devant le Tribunal administratif du Québec. (TAQ)

¹ "Une personne visée à l'article 57(l'art. 57 a trait à la contribution parentale) n'est pas tenue de rembourser un montant qui lui a été accordé à la suite d'une déclaration erronée de son père ou de sa mère. Ce montant est recouvrable par le ministre, conformément aux dispositions du présent chapitre, auprès du parent ayant effectué cette déclaration."

JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS MEMBRES

Avril

Claude Bouffard
Colette Roy
France Matte
Gilles Gingras
Gina Gilbert
Martine Sanfaçon
Monique Lantagne



Odile Gagnon
Pierre Daviau
Raymond Larouche
Roxane Blanchet
Serge Bessette
Sylvie Pâquet



LETTRES OUVERTES SUR LES DROITS DES FEMMES

Par le Comité femmes



Le 8 mars dernier, Lydia, Monique et Véronique du Comité femmes de l'ADDS QM ont écrit deux lettres au courrier du lecteur concernant la réalité des femmes assistées sociales. La première intitulée *8 mars et femmes assistées sociales* a été publiée. Voici nos lettres :

8 MARS ET FEMMES ASSISTÉES SOCIALES

En cette occasion du 8 mars, je me permets comme femme assistée sociale de faire entendre ma révolte face à ma situation socio-économique et à celle de l'ensemble des femmes en situation de pauvreté. Il faut dire que réussir à vivre avec 896,00\$ par mois n'est pas de tout repos. Et je n'ose même pas penser à mes consoeurs qui elles ne reçoivent que 589,00\$ parce qu'elles sont « jugées apte au travail ». Avec le coût de la vie qui ne cesse d'augmenter ça devient « stressant » jour après jour d'avoir à gérer son budget. Et si nous avons le malheur d'être amoureuse, nous devons choisir entre renoncer à une vie de couple ou renoncer à son autonomie financière. Car dans la loi, le revenu du conjoint est automatiquement comptabilisé comme revenu supplémentaire pour la personne assistée sociale. Et moi qui croyais que l'amour était une des rares choses gratuites dans la vie... Il en est de même pour les pensions alimentaires qui sont coupées du chèque d'aide sociale lorsque le montant dépasse 100,00\$ par enfant. Je n'ai pas d'enfants mais le fait de savoir que des mères assistées sociales subissent cette injustice, me trouble et me révolte. Moi qui croyais que les pensions alimentaires étaient pour les enfants... Pourquoi ne pas profiter du 8 mars pour améliorer légalement la situation des femmes assistées sociales en leur permettant d'avoir un revenu décent sans aucunes coupures. Mon souhait serait que le gouvernement prenne des mesures réelles, concrètes et sincères de lutte à la pauvreté, peu importe le moment dans l'année.

8 MARS ET DROITS DES FEMMES

Le 8 mars représente pour moi une journée particulière car c'est le moment où les femmes se regroupent pour revendiquer leurs droits. Rappelons que les femmes en 2012 ont encore un revenu moyen inférieur à celui des hommes soit environ 74%. Il faut dire que si on reconnaissait davantage le travail invisible comme apport à la société cet écart serait réduit. Car un grand nombre de femmes le pratique, par exemple, en étant à la maison à temps plein pour s'occuper des enfants, en faisant du bénévolat, en s'occupant des aînés, etc. De plus, pourquoi en 2012 y a-t-il encore des femmes qui soient contrôlées et violentées ? J'ai de la misère à croire qu'aujourd'hui encore l'on remette en question le libre choix des femmes d'interrompre ou non une grossesse. Finalement, je me demande si c'est suffisant une journée dans l'année pour revendiquer les droits des femmes.





NOUVELLES DE LA MILITANCE

Par Véronique Salmon



Manifestation en appui à la lutte étudiante

Le **1er mars** dernier, avant de participer à la manifestation en appui à la lutte étudiante (organisée par la Coalition régionale), nous nous sommes donné une formation sur la hausse des frais de scolarité. Nous étions 8 militantEs.

Journée internationale des femmes

Le **8 mars** au matin, nous avons commencé la journée en distribuant des pamphlets invitant les personnes à venir marcher avec nous. Ensuite, nous avons écrit des lettres aux médias concernant la réalité des femmes assistées sociales (voir page 5). Par la suite, nous avons scandé des slogans pendant la marche mondiale des femmes. Nous étions 7 personnes.



Manifestation étudiante nationale

Le **22 mars**, quatre militantEs de l'ADDS QM sont allés à Montréal participer à la manifestation nationale contre la hausse des frais de scolarité.

Collectif québécois de conscientisation

Cinq militantEs ont participé à une des deux formations offertes par le *Collectif québécois de conscientisation*. Les **16, 17 et 18 mars** c'était la formation *Sensibilisation à la conscientisation* (voir page 2) et le thème du **24 mars** était *Victimisation/dévictimisation collective*.



LA CORRUPTION: 10– Prudence et solidarité

Par Joseph Dansereau

Nous disions dans le précédent article que le plus important pour éradiquer la corruption, c'est de questionner nos attitudes. Pratiquer l'intégrité dans la vie de tous les jours, la droiture d'esprit dans nos relations avec les autres et ne pas se réfugier dans le silence complice parce que ça dérangerait notre vie, voilà quelques pistes qui peuvent faire reculer ce phénomène nuisible au bien commun.

Si nous pouvons agir personnellement dans notre environnement immédiat qu'en est-il lorsque nous sommes témoins de corruption dans de grandes organisations, dans de grandes institutions voire même dans les divers niveaux de gouvernements ?

Il faut reconnaître que le « nous » (la collectivité), peut être déterminant dans la transformation en profondeur de ces mœurs sociales. Dans les grands systèmes, l'influence d'une collectivité vient après que des « lanceurs d'alarme » ont osé parler, briser le silence. Ils sont en quelque sorte des héros, des personnes d'honneur. Ils *ont tout risqué – famille, argent, bonheur, carrière – afin de faire éclater au grand jour une vérité qui dérange*. Il ne faut pas confondre le dénonciateur et le délateur. Le premier dénonce auprès d'une autorité une situation défendue par la morale ou interdite par une loi. Tandis que le second, le délateur, dénigre quelqu'un, accuse de façon mensongère pour des motifs personnels méprisables (jalousie, vengeance, etc.).



Pour correctement situer notre propos, mentionnons deux célèbres cas qui ont été à l'origine d'une lutte acharnée contre la corruption et la collusion. Au début des années 1970, le *Washington Post* faisait éclater au grand jour, grâce à deux de ses journalistes, le fameux scandale du *Watergate* conduisant à la démission d'un président des États-Unis, Richard Nixon. La source anonyme des deux journalistes a été surnommée « Deep Troat » (gorge profonde). L'autre cas fut l'éclatement du scandale des commandites au Canada par la publication de cette corruption dans le *Globe and mail*. Le journaliste, Daniel Leblanc, après une longue lutte, a gagné sa cause en Cour suprême pour conserver l'anonymat de sa source, nommée « MaChouette ».

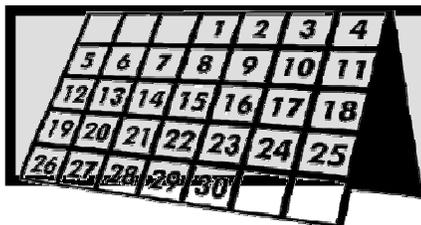
Dans les deux situations ci-haut, nous remarquons d'abord un très solide lien de confiance entre la source et les porteurs de la nouvelle, les journalistes. Puis progressivement, les informations s'additionnent, la collectivité est mise en alerte puis appuie des demandes d'enquêtes de haut niveau sous la conduite de personnes dont la réputation d'intégrité ne fait aucun doute. Les complices tentent des diversions, des sabotages pour que ce qui semble être un scandale soit détourné de l'attention des citoyenNEs. Plus ces acolytes tentent d'étouffer l'affaire, plus les citoyenNEs revendiquent une enquête en profondeur. Plus près de nous, au Québec, l'enquête actuelle conduite par madame la juge Charbonneau sur la construction entre autres, est le résultat du même cheminement que nos deux cas célèbres mentionnés auparavant.

Outre le fait d'être un témoin d'une situation qui est perçue comme incorrecte, ou qui transgresse, par exemple, le code d'éthique d'une organisation, vous devez être patient, discret et fin stratège. En effet, faire appel à une autorité pour confronter ce que vous percevez est dans les faits bien réels, est le premier geste à poser. Parfois, nos perceptions sont erronées, faussées par les circonstances qui viennent jouer sur nos émotions, nos cordes sensibles. Avancer avec prudence, surtout sur ce qui est observé et s'entourer de personnes en qui vous avez pleinement confiance pour avoir vécu déjà avec elles des situations où leur solidarité vous a été démontrée. Il y a aussi les aspects juridiques à considérer pour avancer dans vos recherches, sans que la situation se retourne contre vous.

Quand de telles précautions sont exercées, il reste en plus une autre difficulté qui parfois peut être lourde à porter, le secret. Encore là, des liens serrés avec des amiEs sont d'une très grande valeur pour rendre supportable ce qui doit demeurer anonyme. Cela ne veut pas dire de confier aux amiEs le secret, mais plutôt vivre des relations qui renforcent les liens, aident à garder le secret. Voilà comment les autres (amiEs, collectivité) contribuent à des changements parfois exceptionnels.

1 GRENIER, Éric. « Duchesneau enquête », *Jobboom magazine*, vol. 12 n° 5 octobre 2011, page 5.

2 LEBLANC, Daniel. « MaChouette restera dans l'ombre », *L'ACTUALITÉ*, 1^{er} décembre 2010, pages 53-58.



CALENDRIER

Avril 2012

<i>LUNDI</i>	<i>MARDI</i>	<i>MERCREDI</i>	<i>JEUDI</i>	<i>VENDREDI</i>	<i>SAMEDI</i>
2 <u>9h30</u> Coordination	3 <u>10h à 15h</u> Comité femmes élargi du FCPASQ <u>13h30</u> Atelier droit aide sociale	4	5	6 ADDS FERMÉ	7
9 ADDS FERMÉ	10 <u>9H30</u> Comité accueil <u>13h30</u> Atelier droit aide sociale	11	12	13 <u>9h15</u> Comité lutte	14
16 <u>9h15</u> Comité organisateur	17	18	19 CABANE À SUCRE	20	21
23	24 <u>13h30</u> Atelier droit aide sociale	25	26	27 <u>9h30</u> Comité préjugés	28
30					
Voici ce que l'ADDS-QM vous offre					

↓ Avez-vous des questions sans réponse ? Utilisez le **Dépannage téléphonique** au 525-4983.

↓ Vous avez des questions concernant l'aide sociale ? Nous vous invitons à l'**Atelier Droit aide sociale** (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale). L'horaire des rencontres est disponible aux **locaux de l'Association** ou au 525-4983.